



Demande d'information succession heritage

Par **tcheir tarek**, le **19/07/2018** à **14:02**

Bonjour chère maître
Je vous contacte pour vous demander un avis juridique mon père est décédé en 2011. et ma mère en février 2015
Ils possédaient un studio. J'ai mes frères et sœurs qui vivent en Algérie
Je réside en France tant que citoyenne française. Je vis dans cet appartement depuis 2011
Depuis la mort de ma mère en 2015 je paye tous les frais charge, impôts, factures. Les autres héritiers ne veulent rien payer ni droit de succession ni quoi que ce soit ni vendre
Ai-je un droit d'être la seule héritière de ce studio puisque mes frères et sœurs ne veulent pas payer les différentes charges ni succession puisque je vis dans ce studio y a-t-il une jurisprudence ou un article qui peut plaider en ma faveur.
Je vous prie de me répondre, veuillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Par **amajuris**, le **19/07/2018** à **16:12**

Bonjour,
Je suppose que le studio est situé en France.
Nous ne sommes pas compétents pour le droit algérien des successions.
Si personne ne s'est occupée de la succession de vos parents, ce studio restera au nom de vos parents sur le fichier immobilier du service de la publicité foncière.
Au bout de 30 ans de possession, vous pourrez demander à en être le propriétaire en application de la prescription acquisitive mais il y a des conditions à remplir.
Salutations